

# Analyser un Accident du Travail et une Maladie Professionnelle

**Publics visés :** Élus du CSE et de la CSSCT, salariés désignés compétents en prévention des risques professionnels, encadrement, dirigeant ou un représentant

**Accessibilité :** Session accessible aux personnes en situation de handicap.

**Pré-requis :** Avoir suivi la formation à distance INRS « Bases en Prévention »

## Objectifs :

- Connaître la définition d'un AT et d'une MP
- Connaître le processus d'apparition d'un dommage
- Maîtriser des méthodes d'analyse selon les sinistres (Accident du Travail, Maladies Professionnelles, Accidents de Trajet)
- Savoir recueillir les informations utiles pour une analyse objective
- Proposer et hiérarchiser des pistes de solutions pour prévenir la réapparition des sinistres.

## Contenu :

- Définition et procédure de reconnaissance d'un AT et d'une MP.
- Présentation et mise en application d'une méthode d'analyse d'un AT.
- Présentation et construction d'une démarche d'analyse d'une MP (RPS,...).
- Modalités de recueil des faits.
- Recherche de pistes de solutions et mise en place d'un plan d'actions.

## Moyens prévus :

- Salle adaptée, accessible PMR, matériel pédagogique.
- Formateur expérimenté (formation et terrain) en prévention des risques professionnels (depuis 2002) – Délivrance du CV sur demande.
- Animation dynamique et participative avec échanges et mises en application en salle.

**Durée :** 2 jours (consécutifs ou non).

**Suivi :** Émargement collectif et individuel.

## Évaluation des acquis :

- Questionnement initial des connaissances.
- Évaluation finale des acquis.

A l'issue du stage, le stagiaire recevra une attestation de suivi de stage et d'acquis des connaissances définis dans les objectifs.

**Dates :** A définir.

**Lieu : Formation Intra :** l'entreprise mettra à disposition une salle conforme au cahier des charges établi par AFS Prévention.

**Formation Inter :** AFS Prévention sera chargé de mettre à disposition une salle de formation conforme au cahier des charges établi par ses soins.

**Formation FOAD :** AFS Prévention sera chargé de mettre en place les moyens nécessaires au bon déroulement des sessions à distance (voir notice spécifique).